

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2021.00047
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/01/2021

Politique	-	Dossier n°	CM-000379
Commission	Politique de la ville - Développement durable - Insertion et emploi		
Direction en charge	Immobilier Achats et Services		
Objet	Développement des Energies Thermiques- Aide aux études et investissement - Convention avec Saint-Etienne Métropole- Approbation.		

Président **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/01/2021**

Compte rendu affiché le : **26/01/2021**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Présents

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIEMI, M. Germain COLLOMBET, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, Mme Véronique FALZONE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Georges HALLARY, Mme Delphine JUSSELME, Mme Diarra KANE, M. Samy KEFI-JEROME, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Brigitte MASSON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Michel NEBOUT, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Absents-Excusés

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Charles DALLARA

Secrétaire de séance

Mme Laura CINIEMI

■ **Rappel et références**

Dans le cadre de la démarche entreprise par les territoires à énergie positive visant à réduire drastiquement les consommations d'énergie et à couvrir les consommations résiduelles par des énergies renouvelables à l'horizon 2050, Saint-Etienne Métropole et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) ont signé un contrat de développement des énergies renouvelables thermiques.

Ces contrats ont pour objectif de regrouper différents petits projets non éligibles au fonds chaleur de par leur taille, pour leur permettre d'atteindre les seuils du fonds chaleur et de bénéficier de ces financements. Les aides à l'investissement octroyées par le fonds chaleur varient selon le type d'énergie utilisé et leur puissance.

Ils sont signés pour une durée de 3 ans avec des « opérateurs territoriaux », préférentiellement les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), qui s'engagent sur la gestion

déléguée des fonds de l'ADEME. L'ADEME reste cependant seule décisionnaire de l'attribution des fonds délégués, la décision de financement étant arbitrée en commission d'attribution des aides.

■ Motivation et opportunité

Dans ce cadre-là, la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole ont décidé de travailler en partenariat sur quatre sites bien identifiés : Dépôt Janon, Crèche Comédie, vestiaires gymnase Léon Nautin, gymnase Bousquet.

Afin de matérialiser cet accord, il convient de conclure une convention pour chaque site et la soumettre à approbation du Conseil Municipal.

■ Contenu

Dans le cadre de la convention, la Ville de Saint-Etienne s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser les travaux pour :

- la mise en place d'une installation solaire thermique sur le dépôt Janon, sur la crèche Comédie, sur le vestiaire du gymnase Léon Nautin et sur le gymnase Bousquet ;

En contrepartie, Saint-Etienne Métropole s'engage à accompagner techniquement le porteur de projet et à mettre à sa disposition les fonds d'étude et d'investissements délégués par l'ADEME pour leur permettre de les concrétiser pendant 2 ans à hauteur de :

- 889 € représentant la production de 0,99 Mwh par an pour le dépôt Janon
- 1 530 € représentant la production de 1,70 Mwh par an pour la crèche Comédie
- 5 130 € représentant la production de 5,70 Mwh par an pour le vestiaire du gymnase Léon Nautin
- 4 500 € représentant la production de 5 Mwh par an pour le gymnase Bousquet

Ces montants ont été définis et validés par la commission d'attribution des aides de Saint-Etienne Métropole qui s'est tenue le 4 juin 2020.

■ Maîtrise d'ouvrage

Ville de Saint-Etienne

■ Point financier

TABEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)				
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM		12 049,00		
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	0,00 €	12 049,00 €	0,00 €	0,00 €
Charge nette Ville		-12 049,00 €		0,00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ Proposition

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver les conventions de partenariat à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne pour le dépôt Janon, la crèche Comédie, les vestiaires du gymnase Léon Nautin et le gymnase Bousquet,

- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier,
- imputer la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses							
Recettes	2021	13	13251	2001P6010			

■ Décision

Proposition adoptée

59 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Détail des votes

Votes pour

M. Gilles ARTIGUES , Mme Nicole AUBOURDY , M. Abdelouahb BAKLI , M. Jean-Pierre BERGER , Mme Nora BERROUKECHE , M. Lionel BOUCHER , M. François BOYER , Mme Marie-Christine BUFFARD , M. Denis CHAMBE , M. Marc CHASSAUBENE , Mme Laura CINIÉRI , M. Germain COLLOMBET , M. Jean-Noël CORNUT , M. Paul CORRIERAS , M. Pierrick COURBON , M. Charles DALLARA , M. Gabriel DE ALMEIDA , Mme Isabelle DUMESTRE , M. Frédéric DURAND , M. Jean DUVERGER , Mme Véronique FALZONE , Mme Marie-Eve GOUTELLE , Mme Catherine GROUSSON , M. Jacques GUARINOS , M. Georges HALLARY , Mme Delphine JUSSELME , Mme Diarra KANE , M. Robert KARULAK , M. Samy KEFI-JEROME , M. Jean-Pierre KOTCHIAN , Mme Siham LABICH , Mme Pascale LACOUR , M. Claude LIOGIER , M. Olivier LONGEON , Mme Cyrine MAKHLOUF , Mme Dominique MANIN , Mme Brigitte MASSON , M. Patrick MICHAUD , Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE , M. Michel NEBOUT , M. Thierry NITCHEU , M. Tom PENTECOTE , M. Gaël PERDRIAU , Mme Marie-Jo PEREZ , Mme Nicole PEYCELON , Mme Christel PFISTER , M. Jacques PHROMMALA , M. Ali RASFI , Mme Brigitte REGEFFE , Mme Laurence RICCIARDI , Mme Anne-Sophie RIOU , Mme Fanny RIVEY , M. Alain SCHNEIDER , Mme Nadia SEMACHE , Mme Danielle TEIL , Mme Julie TOKHI , Mme Laetitia VALENTIN , Mme Catherine ZADRA , Mme Maryse ZOFFO

Pour Extrait
Le Maire

Gaël PERDRIAU